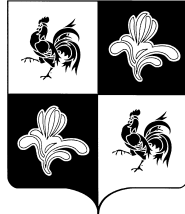


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



24 mai 2016

SESSION ORDINAIRE 2015-2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise
pour l'organisation d'un prochain Sommet de la Francophonie**

déposée par M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN et Mme Françoise BERTIEAUX

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par M. Sevket TEMIZ

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.....	3
2. Exposé de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, auteur de la proposition de résolution.....	3
3. Discussion générale.....	4
4. Discussion et vote des considérants et des points du dispositif.....	7
5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution.....	7
6. Approbation du rapport.....	7

Membres présents : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Anne Charlotte d'Ursel (remplace M. Olivier de Clippele), Mme Nadia El Yousfi (supplée Mme Caroline Désir), Mme Véronique Jamoulle, M. Zahoor Ellahi Manzoor (remplace M. Ridouane Chahid), M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Sevkett Temiz et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Ont également participé aux travaux : M. André du Bus de Warnaffe, Mme Mathilde El Bakri, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Zoé Genot (députés).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en sa réunion du 24 mai 2016, la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Région bruxelloise pour l'organisation d'un prochain Sommet de la Francophonie, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Françoise Bertieaux.

1. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse

M. Sevkett Temiz est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, auteur de la proposition de résolution

La Francophonie rassemble à Bruxelles, en Europe, mais aussi dans le monde.

Soutenir la Francophonie, c'est se montrer proche de millions de personnes dans le monde qui partagent la langue : près de 275 millions de citoyens à travers le monde, selon le dernier rapport de l'Observatoire de la langue française.

Aujourd'hui, la Francophonie est le sixième espace géopolitique de par sa population. Le français est la sixième langue la plus parlée dans le monde. Cette situation doit encourager à concentrer les efforts pour tenter de jouer un rôle positif et actif, en qualité de Bruxellois, dans ce vaste espace.

La Francophonie prend une importance de plus en plus grande, ce dont il y a lieu de se féliciter : dans les médias, par exemple, où des chaînes internationales, qui ne sont pas francophones à l'origine, choisissent de diffuser certains de leurs programmes en français, parce qu'elles ont pris conscience qu'il était intéressant de s'adresser à un public francophone. C'est le cas des chaînes chinoises ou russes qui diffusent des documentaires ou de l'information en langue française.

À l'ère numérique, la Francophonie offre donc un marché de taille mondiale, dont le vecteur, la langue française, permet d'innover.

Le tourisme est aussi un secteur porteur et dans lequel de nombreux acteurs travaillent, tout comme la promotion de la culture, mais aussi, et surtout, l'éco-

nomie. Bref, la croissance économique s'appuyant sur la Francophonie est aujourd'hui un élément dont il faut tenir compte. D'ailleurs, au mois d'octobre 2015, lorsque s'est tenu le deuxième Forum économique de la Francophonie à Paris, le thème était « Appel à l'action », en vue de marquer clairement la volonté de construire une véritable Union économique francophone, une zone économique de poids sur la scène internationale.

De plus en plus de spécialistes de la Francophonie s'accordent à le dire : quand on sait que la population francophone mondiale est estimée à 275 millions aujourd'hui, à 400 millions à l'horizon 2025 et à plus de 700 millions pour 2050, il est capital de ne pas manquer ce train qui est également synonyme de croissance, d'emploi, de développement et de rayonnement culturel. Bref, pour le dire en un mot comme en cent, la Francophonie est appelée à exercer une influence majeure dans les années à venir.

Le député entend également citer un personnage-clé de la Francophonie, récemment disparu. Il s'agit de Boutros Boutros Ghali, ancien Secrétaire général de l'ONU, mais qui fut surtout Secrétaire général de l'OIF, et qui disait : « Cette langue porte les plus beaux mots du monde : la solidarité, la tolérance, le respect de la personne humaine et l'attachement à la diversité des cultures ». Boutros Boutros Ghali a indéniablement joué un rôle majeur dans le développement de la Francophonie, via l'OIF.

Dans un monde fracturé, la Francophonie, creuset de diversités, est une chance pour le monde. Plus que jamais, Bruxelles a besoin de renforcer son image mise à mal mais aussi les liens de solidarité au sein de sa propre population. La Francophonie est donc une chance pour Bruxelles.

C'est pourquoi la proposition de résolution examinée ce jour, par laquelle est soutenu le souhait de l'organisation d'un Sommet de la Francophonie à Bruxelles, va en ce sens.

Pour Bruxelles, accueillir un Sommet de la Francophonie est absolument incontournable. Capitale francophone, capitale belge, capitale européenne, le statut de la ville correspond à l'ambition et à la philosophie de la Francophonie.

Dans le contexte actuel où le pays et la Région ont été durement touchés par les événements tragiques du mois de mars, accueillir un Sommet de la Francophonie constituerait une formidable chance de donner une visibilité positive à Bruxelles.

Le député évoque également les retombées économiques positives que pourrait avoir l'événement. Il pense ici à la possibilité de faire connaître la richesse

culturelle, le dynamisme ou l'histoire de la capitale. Bref, autant d'atouts qu'il serait bon de montrer grâce à une importante mobilisation médiatique que suscite un tel rendez-vous international.

L'orateur rappelle que, lors d'une interpellation qu'il avait effectuée au Parlement le 20 mars 2015, le jour même de la journée de la Francophonie, la ministre-présidente, Mme Fadila Laanan, a déclaré qu'elle aurait soutenu la proposition introduite au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, proposition qui soutenait également la candidature de Bruxelles à l'organisation d'un tel Sommet. Cette déclaration est plus que jamais d'actualité et laisse entrevoir positivement la proposition examinée présentement.

Afin d'enrichir les connaissances de chacun sur le sujet, M. Gaëtan Van Goidsenhoven vous propose également de procéder à des auditions :

- celle du directeur en charge du dossier de la Francophonie au sein de Wallonie Bruxelles International
- et celle du représentant permanent de la Francophonie auprès de l'Union européenne.

Ces deux personnes auraient l'occasion de donner des informations techniques intéressantes quant à l'organisation d'un Sommet à Bruxelles.

3. Discussion générale

Quant au fond de ce débat, **M. Michel Colson (DéFI)** rappelle que le groupe DéFI a déposé un texte en 2015 dans l'enceinte parlementaire qui lui semblait la plus adéquate, à savoir le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après débats, cette proposition a été rejetée pour des raisons essentiellement budgétaires. Les groupes PS, cdH et Ecolo ont voté contre, les groupes MR et DéFI ayant voté pour.

À l'époque, une des réponses du ministre-président Rudi Demotte portait sur l'estimation du coût de l'organisation d'un tel Sommet de la Francophonie, fixée à 170 millions d'€, dont 40 millions d'€ consacrés au poste de sécurité.

Le député déclare avoir relu avec plaisir le rapport de la commission *ad hoc*. Mme Bertieaux y « confie qu'elle aurait presque pu écrire cette proposition de résolution elle-même ... ». Faute avouée est à moitié pardonnée. Elle continue en disant que « le texte présente peut-être un problème au niveau de l'institution auprès de laquelle il doit être déposé ».

M. Colson estime que cette phrase est à tout le moins sibylline : soit Mme Bertieaux et M. Van Goidsenhoven déposent cette résolution aux conseils communaux d'Etterbeek et d'Anderlecht, soit ils la font déposer à la Chambre des Représentants.

Le député ne comprend pas, malgré tout le respect que lui inspire l'institution du Parlement francophone bruxellois, ce que ce dernier peut réaliser davantage en faveur de ce projet alors qu'il y a déjà une impasse au sein d'une autre institution francophone pour les raisons qui viennent d'être expliquées.

Quant à la forme, M. Michel Colson souligne qu'il s'est rappelé un débat qui avait secoué le monde académique bruxellois le 6 octobre 2014. M. Alain Delchambre, président du Conseil d'administration de l'ULB, démissionne après qu'un de ses collaborateurs ait plagié un discours de Jacques Chirac et placé celui-ci dans un de ses discours académiques.

Le site internet de l'ULB reprend le règlement sur le plagiat élaboré par le jury du Département des Sciences politiques et approuvé le 1^{er} décembre 2009 : « Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel (...), rappelant que le plagiat ne se limite pas à l'emprunt d'un texte dans son intégralité sans emploi des guillemets ou sans mention de la référence bibliographique complète mais se rapporte également à l'emprunt de données brutes de textes traduits librement ou d'idées paraphrasées, sans que les références complètes ne soient clairement indiquées (...), le jury du Département des Sciences politiques recommande fortement d'attribuer systématiquement aux étudiants qui commettent une faute de plagiat avérée la note de zéro pour l'ensemble du cours en question sans possibilité de reprise en seconde session. ».

Voilà ce qui se pratique à l'ULB et il serait peut-être utile que cela se pratique aussi dans les enceintes parlementaires.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) confie qu'il lui semble avoir connu M. Michel Colson plus loquace et plus riche quant au contenu du débat. Il se dit atterré et rappelle qu'il a proposé une co-signature au groupe DéFI et même d'être premier signataire. Le groupe DéFI a refusé. Une bonne idée a le droit de cité partout. Il est bien vrai que cette idée a germé dans l'esprit d'un parlementaire du groupe DéFI mais il ne faut pas que, pour des raisons politiciennes, cette idée ne puisse s'exprimer dans certains parlements, et pas dans d'autres, en fonction du fait que le groupe susmentionné fasse ou non partie de la majorité.

Mme Nadia El Yousfi (PS) souligne que le groupe PS soutient bien entendu un rôle plus accru de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, à travers elle, celui de la Commission communautaire française au sein de la Francophonie. Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, a eu l'occasion de présenter en mars 2016 les initiatives et projets dans lesquels les institutions francophones se sont engagées. Cependant, il revient davantage à la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à la Commission communautaire française de s'engager dans l'organisation d'un Sommet de la Francophonie.

La proposition de résolution examinée aujourd'hui a déjà été débattue au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La position du groupe PS au Parlement francophone bruxellois est donc cohérente par rapport à celle défendue du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par Mme la députée Muriel Targnion. Le problème ne réside pas le but poursuivi mais bien les moyens disponibles pour l'atteindre.

Pour rappel, pour l'organisation du Sommet de Québec en 2012, le débours nécessaire avait été de 56 millions d'€, dont 35 millions d'€ pour les postes de sécurité. Si l'on met ce montant en perspective avec le budget annuel de la Commission communautaire française de 445 millions d'€, il constitue 12,5 % de celui-ci. Mme Laanan avait déjà fait part de ces chiffres et des limites financières dans lesquelles la Commission communautaire française se trouve confinée à cet égard. Choisir, c'est renoncer. En conséquence, organiser ce Sommet, ce serait au détriment d'autres politiques. L'enveloppe de la Commission communautaire française n'est pas élastique.

L'opposition MR propose donc un projet bien coûteux, eu égard aux moyens de l'institution francophone bruxelloise, ce qui peut paraître bien étrange au regard des coupes sombres opérées dans tous les domaines au niveau du fédéral.

Le groupe PS estime que les fonds consacrés par la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur participation à l'OIF peuvent être affectés d'une manière plus utile aux politiques bruxelloises, même si elles peuvent sembler moins visibles que l'organisation d'un Sommet de la Francophonie.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se réjouit d'aborder le sujet de la Francophonie au Parlement francophone bruxellois, sujet ô combien important dans une région bilingue, dans un pays trilingue et dans une Europe multilingue, dans laquelle il convient de porter en étendard la langue française dans une logique d'ouverture et de rapprochement avec ceux qui la partagent.

La Francophonie institutionnelle essaye de rapprocher les peuples par la culture et l'éducation, de pro-

mouvoir des valeurs démocratiques communes par la réalisation concrète d'un ensemble d'actions menées d'année en année notamment au niveau de la coopération scientifique et des échanges de jeunes. Le député cite l'exemple des Jeux de la Francophonie organisés en 2017 en Côte d'Ivoire.

Il convient également d'ajouter la coopération parlementaire dont l'importance n'est plus à prouver et d'envisager de développer d'autres collaborations, notamment au niveau de l'enseignement, (par exemple, le label enseignement belge francophone) dans les pays avec lesquels est menée une coopération au développement.

Dans la logique de cette Francophonie institutionnelle si active, accueillir un Sommet de la Francophonie à Bruxelles ne peut être que positif. L'ensemble des groupes politiques y sont évidemment favorables et l'ont exprimé lors du débat au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est donc bizarre de vouloir mener le même débat dans une instance qui n'a pas la compétence directe, d'une part, alors que l'on connaît pertinemment bien les raisons budgétaires pour lesquelles il n'est pas possible d'accueillir dès à présent un Sommet de la Francophonie, d'autre part. Ceux qui font semblant de ne pas comprendre ces raisons les comprennent dès qu'ils changent d'assemblée parlementaire.

Il est donc difficilement compréhensible de justifier la tenue de ce débat alors que l'on en connaît l'issue.

Dans son dispositif, la présente proposition de résolution demande au Collège de s'adresser à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'elle organise ce Sommet ... alors que l'on connaît déjà la réponse de celle-ci formulée il y a quelques semaines à peine.

Au final, cette proposition de résolution est inutile même si elle est positive dans son objectif.

Le groupe cdH ne pourra donc pas la soutenir, dans l'état actuel des budgets des différentes institutions concernées.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) rappelle qu'effectivement la proposition de résolution invite le Collège à prendre les contacts nécessaires avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il estime que, de temps en temps, à Bruxelles, il peut y avoir l'expression d'une volonté commune. L'organisation d'un Sommet de la Francophonie à Bruxelles concerne au premier chef les Bruxellois. S'il n'y a pas une volonté forte et partagée des Francophones bruxellois d'accueillir un jour ce Sommet et

de poser une candidature en ce sens, cet événement ne se fera jamais.

Il faut donc déterminer ce que le politique veut réaliser dans cette grande ville francophone qu'est Bruxelles, dans laquelle il a le devoir de faire vivre la Francophonie. Celle-ci s'étend sur un certain nombre de continents alors qu'à Bruxelles, elle semble fragilisée. À titre d'exemple, le député cite les dénominations anglicisées de certaines institutions pourtant dénoncées par certains députés du Parlement francophone bruxellois.

La commission a l'occasion aujourd'hui de poser un acte pour une candidature future. Pourquoi ne le ferait-elle pas ? Combien cela coûte-t-il aux députés francophones bruxellois de se positionner et d'exprimer une voix francophone vers les autres francophones de ce pays ? Bruxelles a besoin de la Francophonie. Celle-ci est une chance pour Bruxelles.

Le député croit profondément que l'organisation de ce Sommet aurait un impact majeur et regrette que les votes qui s'exprimeront aujourd'hui n'aillent pas dans ce sens. Il peine à comprendre cette position et refuse l'argumentation selon laquelle le Parlement francophone bruxellois n'est pas l'enceinte idéale pour tenir ce débat alors que d'autres sujets y ont été abordés (par exemple, le Burundi). Il s'agit là d'une occasion manquée.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) souligne que l'issue du vote ne fait de doute. M. Van Goidsenhoven a bien perçu les enjeux mais il arrive trop tard.

En sa qualité de co-auteur de la proposition de résolution déposée par le groupe DéFI au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le député déclare qu'il ne peut que souscrire à ce qui a été dit par l'ensemble des partis de la majorité bruxelloise francophone. Cela dit, M. Van Goidsenhoven a droit à un second tour. Il peut faire déposer sa proposition à la Chambre des Représentants, comme l'a souligné M. Michel Colson. Que M. Didier Reynders prenne ce dossier à bras le corps afin de porter la candidature de Bruxelles, voire même de la Belgique, à l'organisation d'un Sommet de la Francophonie.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) estime que cela n'a aucun sens dans la mesure où la proposition de résolution aura été rejetée dans les deux parlements francophones que sont le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement francophone bruxellois.

Il se fait fort d'aller voir M. Reynders si le texte est voté aujourd'hui au Parlement francophone bruxellois.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) souligne avec vigueur que l'idée d'organiser un Sommet de la Francophonie à Bruxelles n'a pas été rejetée par les groupes politiques présents au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement francophone bruxellois. Il ne faut pas semer le doute à cet égard. Tous les partis ont tenu le même discours : oui à un Sommet, mais faute de moyens budgétaires, ce n'est pas possible !

Si M. Van Goidsenhoven trouve les 80 millions d'€ nécessaires, il aura bien entendu l'appui de l'ensemble des partis politiques.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) ajoute que si M. Didier Reynders prenait l'engagement qu'un Sommet de la Francophonie peut être organisé à Bruxelles à la condition que TOUS les parlements soutiennent cette candidature, la situation serait différente. Il y a des réalités politiques préexistantes et il ne faut pas essayer de faire tourner les assiettes à l'envers.

Il n'en demeure pas moins que l'objectif poursuivi par la proposition de résolution revêt un caractère essentiel. Mais il n'appartient pas au seul Parlement francophone bruxellois de poursuivre la réalisation de celui-ci.

Mme Catherine Moureaux (PS) rappelle que, dans l'état actuel de l'État fédéralisé / confédéré de Belgique, il y aurait vraisemblablement à ce Sommet plusieurs représentants du pays et l'un d'eux serait sans aucun doute le Premier ministre Charles Michel. Pourquoi ne pourrait-il donc pas initier ce mouvement ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) rejoint la position exprimée par M. Hamza Fassi-Fihri quant à l'attitude de la majorité francophone bruxelloise qui n'est pas celle d'un refus. Nombre de députés sont impliqués dans des institutions francophones à caractère international, telles que l'APF. Il faut aussi prendre en considération le travail qui y est réalisé.

La députée rappelle que deux raisons essentielles sous-tendent le vote négatif du groupe PS :

- les moyens budgétaires manquent. Organiser un Sommet de la Francophonie se ferait au détriment d'autres politiques que mène la Commission communautaire française et pour lesquelles elle éprouve parfois des difficultés à les pérenniser;
- le Parlement francophone bruxellois n'est peut-être pas le parlement le plus compétent en cette matière. Il conviendrait effectivement d'obtenir le soutien du niveau fédéral, pourquoi pas de M. Charles Michel. Pour rappel, la NVA, partenaire du MR au

Gouvernement fédéral, souhaite sortir la Belgique de l'OIF. Il y a donc certains débats à mener au niveau fédéral d'abord.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) déclare fermement que le Premier ministre a été très clair à ce sujet.

Mme Nadia El Yousfi (PS) souligne qu'il conviendrait donc que les moyens budgétaires soient donnés à la Région bruxelloise pour organiser ce Sommet. Si tel était le cas, il le serait de façon exemplaire.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) donne lecture des points du dispositif de sa proposition de résolution : il s'agit « d'entamer des concertations nécessaires avec l'État fédéral afin d'envisager l'organisation conjointe d'un Sommet de la Francophonie par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État fédéral ». Le député souligne que l'État fédéral n'est absolument pas exclu du processus à mettre en œuvre. Encore faudrait-il le constater de bonne foi. Il y a de nombreuses villes de la Francophonie qui n'ont pas les mêmes moyens que Bruxelles (Antananarivo, Kinshasa, Dakar, ...) et qui ont organisé un Sommet. Il regrette que Bruxelles puisse être la seule grande ville francophone à ne pouvoir accueillir un Sommet de la Francophonie.

4. Discussion et vote des considérants et des points du dispositif

Considérant a

Il est rejeté par 9 voix contre et 2 voix pour.

Considérants b à k

Ils sont rejetés par 8 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) entend justifier son abstention et fait référence à l'encre du copier/coller opéré par le groupe MR.

Points 1 à 3 du dispositif

Ils sont rejetés par 8 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

La commission a rejeté l'ensemble de la proposition de résolution par 8 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

6. Approbation du rapport

Il a été fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport

Le Rapporteur,

Sevket TEMIZ

La Présidente,

Julie de GROOTE

